

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19/03/2024

Première Assemblée de l'Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC)

Le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ont accueilli la première Assemblée des membres de l'Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC), le 8 mars 2024.

Cette initiative prend la forme d'un consortium européen pour les infrastructures numériques (EDIC) et réunit différents Etats membres de l'Union européenne. Créée par décision de la Commission européenne, le 7 février 2024, elle est portée et coordonnée par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture, par la Direction générale des Entreprises du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et par la Coordination nationale pour l'intelligence artificielle.

Elle vise, dans le respect du droit d'auteur et des droits voisins, à protéger et valoriser le patrimoine culturel et linguistique européen au sein d'un écosystème d'intelligence artificielle innovant, compétitif, éthique et souverain.

Son siège social se situe au château de Villers-Cotterêts, dans l'enceinte de la Cité internationale de la langue française, inaugurée par le Président de la République, le 30 octobre 2023.

Cette alliance entend impliquer non seulement les partenaires institutionnels mais aussi la société civile. De fait, de nombreux groupes industriels et des PME ont manifesté leur intérêt pour le projet et les opportunités qu'il représente. En 2024, l'Alliance s'attachera notamment à fédérer cet écosystème, via la création d'un consortium industriel qui garantira l'impact des efforts de l'EDIC sur les entreprises.

Lors de cette première assemblée des membres de l'Alliance des technologies des langues (ATL-EDIC), M. Thibault GROUAS et M. Juan Martinez SAMALEA, représentants français et espagnol, ont respectivement été élus président et vice-président de l'Assemblée des membres.

Actuellement, douze états membres (la Bulgarie, la Croatie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne et la Slovénie) font partie de l'Alliance. L'Autriche, la Belgique et la Région flamande, le Danemark, l'Estonie, Malte, le Portugal, la Roumanie et la Slovaquie l'ont également rejointe avec le statut d'observateur. Les discussions se poursuivent afin que d'autres États membres puissent rejoindre l'initiative.

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture « La France est fière d'accueillir cette Alliance pour les technologies des langues. En effet, forte de sa diversité linguistique, l'Europe doit pouvoir développer un écosystème d'innovation souverain et compétitif, complété par des pôles nationaux comme la structure LANGU: lA en France, pour permettre l'émergence et le partage de modèles de langue géants, ouverts et en accès libre à même de valoriser nos patrimoines culturels et linguistiques. »

Mme Marina FERRARI, secrétaire d'Etat chargée du numérique « Cette alliance jouera un rôle crucial pour renforcer la position de l'Europe dans la course de l'intelligence artificielle. En faisant de ce consortium

européen le pivot du développement de modèles de langage, cette alliance produira un double bénéfice, tant pour les fournisseurs des technologies et que pour la diffusion d'une offre compétitive et performante aux entreprises utilisatrices de l'IA. Pour ce faire, l'Alliance s'appuiera sur les meilleures technologies de nos entreprises pour fournir des services qui bénéficieront à un grand nombre d'utilisateurs. Dans ce domaine ultra-compétitif, mû par l'innovation, agir en européens sera notre plus grande chance de succès. »

Contacts presse:

Cabinet de Mme Rachida Dati : secretariat.rosmini@culture.gouv.fr

Cabinet de Mme Marina Ferrari : 01 53 18 43 42 - presse@numerique.gouv.fr

Service de presse du ministère de la Culture : 01 40 15 83 31 – service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Délégation à l'information et à la communication Tél : 01 40 15 83 31 Mél : service-presse@culture.gouv.fr